

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.
INSERTIONS: Réclames, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 45 c.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES:
à Paris, Dongrel et Bullier jeune;
à Lyon, chez M. J. Malignon, agent de publicité 14, r. Tupin.

BUREAUX: rue Traversière, n° 21 au 1^{er}.
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du Courrier de Roanne qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du Courrier, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Par ADOLPHE MICHEL, (du Siècle).
50 livraisons à 10 c. — 10 séries de 50 livraisons à 50 c.

En vente, chez M. Durand, libraire à Roanne.
NOTA. — A tous ceux qui s'abonneront au Courrier avant le 28 février, ainsi qu'à ses abonnés, le COURRIER offre un abonnement à la période annuelle de l'histoire illustrée de la troisième République française, à 30 pour 0/0 au-dessous du prix des libraires, soit à 4 fr. 20 c. au lieu de 6 fr. (l'abonné recevra franco chaque fascicule aussitôt son apparition.)

BULLETIN

Roanne, le 22 janvier 1873.

M. de Broglie a été très-souffrant à la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci, son état lui défendait encore de sortir. Les mauvaises langues ont prétendu que son indisposition affectait plus tôt le moral que le physique; c'est-à-dire, qu'il n'attendait rien moins que le couronnement de la fusion pour lancer son rapport préparé par la circonstance.

Les événements d'Espagne ont aussi influé considérablement sur le retard de ce fameux rapport de la commission des Trente, qui devait préparer l'avènement tant désiré, du roi Henri V, escorté de ses cousins résignés à s'asseoir sur les marches du trône. C'est ce qui a fait que nous avons lu dans les feuilles ordinaires bien informées, que le rapport n'était pas fait.

Dès les premiers jours de la semaine le rapport de M. de Broglie a été terminé et soumis à la commission des Trente et la droite de Versailles se disait résolue à maintenir ses conclusions, et à les défendre contre M. Thiers à la Chambre.

Comme tout l'intérêt du moment repose sur la commission des Trente et que chacun est dans l'attente de ce qui doit sortir de ce fameux Concile, nous nous attachons à faire, autant qu'il nous est possible, connaître à nos lecteurs la valeur des actes de cette commission.

M. Thiers a perdu la moitié de sa popularité et de la confiance que le pays avait en lui par les concessions, les sacrifices, qu'il s'est résigné à subir, et malgré tout la Commission n'était point encore satisfaite; elle comptait ne rien céder de ses prétentions qui réduisaient le président de la République à n'être plus qu'un instrument entre ses mains.

Mais qu'elle n'a pas été sa stupeur lorsque M. Béranger, conservateur membre du centre droit, introduit dans son sein, a, par des paroles inspirées par la vérité et le bon sens, prouvé aux Trente que la majorité de la Chambre n'approuvait pas leurs tendances.

Il en est résulté que cette Commission par la force des choses plus puissante que la volonté humaine, vient d'être obligée tout en protestant de son amour pour la monarchie, de travailler pour la République; et les républicains seraient bien difficiles, s'ils n'étaient pas très-satisfaits des décisions prises hier par ladite Commission.

La Commission, on s'en souvient, avait fait deux choses: Elle avait tout d'abord travaillé à amoindrir le pouvoir de M. Thiers et à limiter son influence sur l'Assemblée, en éliminant le plus possible de la tribune le président de la République.

C'est à cela qu'elle avait consacré toute son intelligence et tous les ressorts de l'esprit inventif de ses membres dirigeants.

En second lieu, elle avait repoussé la proposition apportée par le gouvernement, relativement à l'organisation des deux Chambres et à la transmission du pouvoir exécutif, proposition qui seul pouvait répondre à la

mission dont la Commission avait été chargée ainsi qu'aux vœux unanimes du pays.

Hier, la Commission faisant amende honorable, a admis tout ce que le gouvernement avait précédemment demandé: l'Assemblée ne se séparera pas sans avoir statué:

1° Sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs exécutif et législatif;
2° Sur la nature des attributions d'une seconde Chambre.

3° Sur la loi électorale. Elle ne s'en est pas tenue là. Elle a décidé que le gouvernement soumettra à l'Assemblée trois projets de loi sur les points ci-dessus indiqués.

Cela est plus net, plus précis, plus formel, plus pratique et même plus immédiat que le sans retard qui l'avait tant offusquée dans la première proposition Dufaure.

Pour résumer la situation nouvelle, telle qu'elle ressort des dernières décisions prises par la commission des Trente, nous ne saurions mieux faire que de reproduire la conclusion d'une lettre adressée par M. le comte de Tocqueville à l'un de ses électeurs:

« Les temps des rois est bien passé et les fusions les plus adultérines ne parviendraient pas à le ramener.

» Cette conviction serait certainement celle de nos adversaires, s'ils savaient se dégager de leurs intérêts, de leurs passions ou de leurs ambitions.

» Donc, à l'heure qu'il est, notre sort est entre les mains de M. Thiers, et j'avoue que j'aime mieux l'avoir pour arbitre que la commission des Trente. Qu'il ait un peu d'audace, et la terre promise est au bout.

» Voilà pourquoi, mon cher ami, je me réjouis de ce qui se passe; voilà pourquoi je ne comprends pas vos défaillances, pourquoi l'avènement de la République ne m'a jamais paru ni plus prochain, ni plus certain »

On le voit, M. le comte de Tocqueville conclut exactement comme nous l'avons fait hier: Nous touchons au terme.

La discussion de réunion du service des forêts au ministère de l'agriculture et du commerce continue. Après avoir entendu M. de Soubeyran, qui a combattu cette adjonction, et M. Jozon, qui a défendu le projet de la commission, l'Assemblée a rejeté la proposition, en décidant, par 330 voix contre 253 qu'elle ne passerait pas à une seconde délibération du projet.

Les nouvelles étrangères ne présentent aujourd'hui aucun fait d'être noté. Les journaux espagnols signalent seulement quelques rencontres dans lesquelles les troupes du gouvernement auraient battu les bandes carlistes.

Pour ce qui est des affaires extérieures de l'Espagne, nous n'avons de même qu'à enregistrer quelques bruits, mais de quelque importance.

La reconnaissance officielle, par la France, de la République espagnole a été différée jusqu'à la décision du conseil des ministres, qui n'a pas encore délibéré sur ce sujet. Mais M. Olozaga a reçu, dit l'agence Havas, de la bouche de M. le ministre des affaires étrangères des déclarations qui font considérer la reconnaissance de la République espagnole par la France comme existant de fait.

Le Daily News publie, de son côté, sur une autre question qui intéresse vivement l'Espagne, une dépêche d'après laquelle le ministre américain aurait fait savoir au gouvernement de la République que les Etats-Unis, loin de soulever aucune question pouvant susciter des embarras relativement à Cuba, faciliterait, au contraire, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, la marche de la République nouvelle.

Ces déclarations calmeront les craintes assez répandues en Espagne, relativement aux projets d'annexion de Cuba souvent prêtés aux Etats-Unis.

Les nouvelles de Versailles sont importantes. Le long et laborieux conflit engagé entre le gouvernement et la commission des Trente vient désidément de s'arranger; l'accord est établi et la paix signée; elle s'est faite sur une nouvelle proposition de M. le garde des sceaux dont on vient de lire le texte et qui ne diffère que par le classement des matières de celle que la majorité

des commissaires avait précédemment écartée. Cette proposition a été complétée par le vote d'un paragraphe additionnel dû à l'initiative de M. Ricard, et qui donne à l'avantage remporté par le pouvoir exécutif un sens et une portée encore plus considérables. Ce paragraphe confie, en effet, au gouvernement le soin de soumettre à l'Assemblée les projets de lois énumérés dans l'amendement Dufaure. Le président de la République et ses collègues peuvent donc se mettre immédiatement à l'œuvre, et il n'est pas douteux que la Chambre ne soit prochainement saisie par eux des questions dont il s'agit.

M. BÉRANGER Député du centre droit. A LA COMMISSION DES TRENTES

M. Béranger, ayant été introduit, développe son amendement. La pensée qui le lui a inspiré dit-il, n'est pas un enthousiasme exagéré pour les institutions républicaines; mais l'Assemblée ayant pris devant le pays l'engagement de faire une Constitution, il faut qu'elle exécute sa promesse.

La durée de son existence ne peut plus être très longue: elle ne peut guère se prolonger au delà de la libération du territoire. Sans doute, la limite de son existence n'est pas fixée, mais le pays lui a assigné un terme: c'est celui de la libération du territoire. Peut-être est-il fâcheux que l'opinion publique ait ainsi limité le temps que doit durer cette assemblée; mais il n'est pas moins vrai que l'époque de la libération est devenue pour le pays un terme fatal, inévitable, des fonctions de l'Assemblée.

Si, après cette époque, l'Assemblée nationale voulait se prolonger, ceux-là même qui aujourd'hui repoussent la dissolution demanderaient avec ardeur sa retraite. S'il n'écoulat que ses préférences, l'orateur se prononcerait pour la monarchie constitutionnelle; mais, à ses yeux, il n'y a aujourd'hui qu'un seul gouvernement possible, c'est celui de la République. Quelques-uns de ses amis lui ont conseillé de ne pas employer dans son amendement le mot « République »; il n'a pas cru devoir être de leur avis parce que, dès qu'il s'agit d'un gouvernement définitif, il faut le nommer.

Si on ne le désignait pas, le pays pourrait reprocher à l'Assemblée de n'avoir pas voulu faire le seul gouvernement qui fut possible et de s'être réservé la faculté de faire le gouvernement qui n'était pas réalisable. Vaincu par l'évidence, dit M. Béranger, j'ai inscrit dans mon amendement le mot de République. Voilà l'explication du premier paragraphe de l'article 4.

Voici les motifs qui m'ont déterminé à rédiger la deuxième partie de mon amendement. Si l'on s'en rapporte à l'initiative individuelle des membres de l'Assemblée pour trouver une rédaction sur les divers points à régler, on verra surgir un grand nombre de projets, et des discussions sans fin s'ouvriront. Si, au contraire, le gouvernement prend l'initiative, il produira un projet net et précis, et le travail de la commission sera plus rapide.

Sans doute il est insolite pour une Assemblée de demander un projet au gouvernement, mais le pouvoir actuel est le délégué de l'Assemblée, il émane d'elle et dépend d'elle; on comprend dès lors que l'Assemblée nationale puisse lui demander de lui présenter un projet. Le gouvernement, considéré comme délégué de l'Assemblée, comprendra qu'il est de son devoir de concourir avec elle à la rédaction d'un projet.

Il importe, dit M. Béranger, de ne pas laisser à l'Assemblée qui doit nous succéder toutes les difficultés de la situation. L'organisation actuelle du pouvoir exécutif est défectueuse, elle rend la responsabilité ministérielle difficile à appliquer; il faut donc s'occuper de son organisation.

M. le duc de Broglie — dit à M. Béranger que son projet tend à établir la République définitive.

M. Béranger — répond qu'il ne trouve aucun inconvénient à proclamer dès à présent que cette forme de gouvernement est en effet définitive. Cette affirmation présentera moins d'inconvénients au point de vue des élections futures que l'incertitude sur la forme du gouvernement.

Si le pays veut la République, il le dira par les choix qu'il fera; si, au contraire, il veut la monarchie, il l'indiquera en votant pour les adversaires de la République. Quant à moi, ajoute M. Béranger, je pense que l'affirmation de la République sortira des élections prochaines et que ces élections seront d'autant plus modérées que la question de la forme du gouvernement aura été résolue.

M. Béranger se retire de la commission. Une discussion s'engage ensuite sur le point

de savoir si l'on entendra M. le marquis d'Andelarre et les auteurs des autres propositions constitutionnelles. MM. Fournier, Martel, Amédée Lefèvre-Pontalis, Grivart, Duchâtel, Arago et le duc de Decazes prennent successivement la parole.

La commission pense que la proposition de M. Béranger se distingue des projets des honorables membres qui ont soumis ces propositions à l'Assemblée et à la commission.

En effet, M. Béranger se borne à proposer un amendement se rattachant au projet même de la commission, tandis que les autres propositions contiennent de véritables Constitutions indépendantes du projet de la commission; par suite, la commission décide que les auteurs de ces diverses propositions seront entendus par la deuxième sous-commission, qui est chargée de préparer un projet de Constitution.

L'AUGMENTATION DES PATENTES

Dans la séance du 16 juillet dernier, l'Assemblée nationale votait une loi, d'après laquelle il serait perçu au profit du Trésor, pour l'année 1873, soixante centimes additionnels au principal de la contribution des patentes.

Cette loi vient de recevoir son exécution, et nos concitoyens pourront constater, à l'inspection de leurs avisements, que la surtaxe votée par l'Assemblée nationale pèse très-lourdement sur les commerçants et sur les industriels.

Cette augmentation de charges déjà considérables fera naître, cela se conçoit, quelques plaintes, et les ennemis du régime républicain, les agents de la droite, les émissaires du parti de la restauration monarchiste, s'empresseront d'exploiter ce mécontentement.

Cette manœuvre, qui n'aura pas cependant tout le succès qu'on en espère (car le bon sens public devient de moins en moins facile à surprendre), cette manœuvre est le complément de la série d'intrigues nouées par la droite depuis le moment où il a fallu recourir à de nouvelles mesures fiscales pour accomplir la liquidation des déplorables folies du régime impérial.

La majorité de l'Assemblée, avec une habileté dont le gouvernement a parfois été victime, s'est appliquée à faire adopter de préférence les surtaxes qui étaient de nature à paraître plus particulièrement vexatoires au public. Toute la haute administration, dévouée au régime déchu et, par conséquent, médiocrement amie de la République, s'appliquait, de son côté, à indiquer au gouvernement, comme indispensables et comme seules praticables, des mesures présentées sous un aspect assez heureux dans des rapports habilement conçus, mais destinées à produire le plus mauvais effet dans le public à l'application.

Cette collaboration de la droite et de hauts fonctionnaires hostiles pour la plupart à la République n'a pas été sans résultat. La droite a commencé par ajourner l'examen des projets qui étaient les plus équitables et surtout ceux qui frappaient les grosses industries qui comptent des représentants dans le sein de la majorité. C'est cette préoccupation, beaucoup plus que le souci de la liberté commerciale, qui a poussé la droite à ajourner sans cesse l'impôt sur les matières premières et à ne les accepter que lorsque toutes les taxes impopulaires auraient été préalablement votées.

De plus, lorsque deux projets étaient en présence et que le gouvernement se ralliait au plus équitable, la droite s'empressait de voter celui qui était de nature à créer des inégalités et, par suite, à exciter le mécontentement des contribuables qui veulent, avant tout l'égalité devant l'impôt.

Ainsi, lorsqu'il s'est agi de faire subir aux patentes une augmentation de 60 centimes sur le principal, le gouvernement, comprenant combien il était injuste d'aggraver un impôt qui pèse uniquement sur les commerçants et de laisser indemnes les autres contribuables, s'est empressé d'adhérer à un contre-projet de M. Gaslonde tendant à établir une surtaxe sur la contribution personnelle et mobilière et sur les portes et fenêtres.

L'impôt mobilier est, en effet, assis sur la valeur locative de l'habitation personnelle, laquelle valeur est prise comme signe révélateur de l'importance du revenu mobilier.

Considéré dans ces deux éléments, il eût pu, sans inconvénient pour personne, être surlevé de quelques centimes, car il est payé par tout le monde, rentiers et travailleurs, bourgeois et paysans: de toutes les taxes existantes, c'est certainement celle qui s'éloigne le moins du principe de l'égalité. L'addition de

mandée était donc parfaitement acceptable.

Qu'a fait la droite ? Elle a repoussé le contre-projet Gaslonde, défendu avec vigueur par le gouvernement et par 330 voix contre 303, c'est-à-dire à une majorité de vingt-sept voix seulement, elle a voté cette surtaxe de 60 centimes qui vient peser aujourd'hui si lourdement sur le petit commerce et sur la petite industrie.

Et ce sont ces mêmes hommes qui travaillent à exploiter contre la République et contre le gouvernement le mécontentement dont ils ont si adroitement répandu les germes en faisant triompher des lois fiscales anti-égalitaires, malgré les efforts du chef de l'Etat, secondé par les républicains !

Le bon sens et le patriotisme des contribuables fera justice de ces manœuvres, dont la naïveté imprudence aurait lieu de nous surprendre, si nous ne savions de quoi sont capables les ennemis de la République.

Nos concitoyens comprendront que si des mesures vexatoires viennent souvent exciter leur juste mécontentement, c'est à la majorité monarchiste de Versailles qu'ils doivent toutes ces tracasseries, et ils se diront que si une assemblée républicaine avait été appelée à réparer les désastres causés par nos revers, elle aurait su répartir équitablement entre toutes les classes et toutes les catégories de contribuables, les charges considérables que nous impose la libération de la France.

(République de Nevers).

LA FUSION

Un mot seulement : car il nous repugne d'avoir à parler encore des menées — nous sommes indulgents — du parti qui, n'obéissant qu'à ses passions égoïstes, qu'à sa soif de privilèges, s'efforce de remettre sous le joug de la monarchie et de l'obscurantisme le pays qui s'en est affranchi.

Le ridicule dont ils se couvrent en inventant chaque jour de nouvelles combinaisons, plus tristes plus saugrenues les unes que les autres, pour établir l'accord entre les deux branches de la maison de Bourbon, ne les arrête pas. Le pays est indigné de tant de sottise et d'effronterie, parce que des mandataires qui, sans vergogne pendant deux années consentives mettent sur le tapis la même supercherie la même ineptie sous différentes aspects aussi faux que variés, insultent au bon sens de leur mandant.

Il y a eu hier, chez M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, une réunion des principaux membres de la droite pour se concerter au sujet d'une démarche à faire auprès de M. le comte de Paris. La majorité de la réunion, tout en déclarant que l'accord entre tous les membres de la Maison de Bourbon était d'un intérêt éminent national, n'a pas considéré, dit-on, comme opportune la démarche immédiate qui avait été proposée.

MM. le duc d'Audiffret-Pasquier et Broglie assistaient hier à la réunion.

N'est-ce point se moquer de la France entière que de prétendre que de l'accord de tous les membres de la Maison de Bourbon dépend le bonheur, la prospérité de la nation ?

Qu'importe aux français que des princes soient amis ou ennemis ? Le sol français depuis l'adoption du principe de l'égalité rejeté, vomi ceux qui ne peuvent être citoyens.

Les bonaparte, les d'Orléans, de la terre étrangère ont demandé pour rentrer, la faveur d'être mis au nombre des citoyens, ils ont menti, tous leurs instants sont employés à conspirer contre la liberté de la patrie. Le duc de Chambord, n'a pu encore se résoudre à abandonner les illusions dont on l'a environné dès sa naissance, il les conserve dignement, il ne s'abaisse pas comme les cousins, il ne ment ni comme les bonaparte, ni comme les cousins. Il ne rentrera en France que roi de France et non citoyen Français ; il l'a dit, il tiendra sa parole. Qu'il vive donc à l'étranger puisque tel est son bon plaisir, ce qu'il y a de certain, c'est que les citoyens lui rendent justice et ne lui font pas l'injure de le confondre avec les menteurs.

Qu'on ne nous parle donc plus de la fusion, dont on vient encore de gonfler le ballon pour le besoin des Trente.

FRAIS ET FAUX FRAIS D'UN COUP D'ÉTAT

Il peu probable qu'on puisse jamais dresser le budget complet du coup d'Etat de 1851. Le premier soin des sauvages n'est-il pas d'effacer leurs traces ? Les hommes du guet-apens nous ont dérobé les leurs.

Cependant les faits de corruption sont et demeurent acquis ; d'abord, parce qu'ils étaient inévitables ; ensuite, parce que, des quarante millions empruntés alors, nous ne retrouvons pas trace d'un obole et qu'il faut y ajouter encore un déficit de sept millions environ, constaté en 1853 par le premier compte de la liste civile impériale.

On voit, par une lettre et un reçu de M. Fleury, que le 8 décembre 1851, quatre jours après le massacre du boulevard Montmartre, ledit Fleury réclamait « pour que tout le monde eût reçu l'allocation » une somme de 4,500 fr. ainsi répartie :

« Pour des troupes venues de Versailles, 1,000 fr. ; à autres, 1,000 fr. ; les ouvriers d'administration qui ont gardé la gare du chemin de fer du Nord, 500 fr. ; d'autres encore, 500 fr. ; une division venue de Versailles, à raison de 10 fr. par homme, 500 fr. » (Il s'agissait évidemment de 500 hommes qui n'avaient pas reçu leur paye.)

Supposez que cent mille hommes aient été employés au coup d'Etat à Paris ; à 10 fr. l'un, c'est un million ; ajoutez deux cent mille francs de vius, cigares et victuailles (2 fr. par homme.) Maintenant les défenseurs de l'ordre, en province, ont bien touché quelque chose. Mettons environ 1,500,000 fr. pour le tout.

N'oublions pas non plus les innombrables cadeaux et avances individuelles faits durant l'empire à certains préteurs sur la liste civile et la cassette. Avaient-ils des dettes (et il était bon qu'ils en eussent) ? elles étaient payées. Avaient-ils des filles ? elles étaient dotées. Cent cartons, qui ont péri dans l'incendie des Tuileries, n'étaient pas de trop pour contenir leurs sollicitations et leurs remerciements.

En relevant les sommes versées en six mois seulement, aux généraux (un million), aux princes Jérôme et Napoléon, à une marquise Campana, à la comtesse Baciocchi, pour les écuries et les chasses, à des Corses de toute espèce, etc., nous arrivons au chiffre de 9 millions et demi, soit 20 millions pour l'année entière.

Et ni miss Howard, cette ancienne maîtresse qui avait fourni les premiers fonds nécessaires au coup d'Etat ; ni la Banque, qui avait avancé sur ordre plusieurs millions, ne sont remboursées ; et Persigny, Morny, Maupas, et les ministres et les sénateurs, etc., etc., payés en places et en traitements, demeurent en dehors. N'hésitons pas, d'ailleurs, à comprendre dans ces frais de joyeux avènement les gages à apparence régulière des aides de camp, trésorier, médecins, employés. Tout cet éménagement de maison militaire et civile rentre, sans contestation possible, dans les profits du guet-apens perpétré ou accepté. C'est au compte de décembre qu'il faut inscrire tous les bénéfices, avancements, pensions, titres, acquis à la horde pendant toute la période impériale, et que de millions tout cela représente !

Voilà à quel prix travaillent nos sauveurs !

LE REMANIEMENT PRÉFECTORAL

M. de Goulard n'a point encore satisfait la droite, deux ou trois préfets républicains seulement ont été immolés sur l'autel monarchique ; M. de Goulard n'a pas réalisé ses légitimes espérances. La droite est dans le vrai, tant qu'il restera un seul préfet républicain en place, il n'y aura rien de fait ; tout ou rien, voilà sa devise. Elle a raison. Sa devise est la bonne.

Nous ne sommes point surpris des divers bruits qui circulent, annonçant un second mouvement préfectoral, qui aurait lieu prochainement. Il y a longtemps que le balai à poil, joue en toute liberté, non-seulement dans les préfectures, mais encore dans les ministères. Il est facile d'énumérer ce qui lui reste encore à faire.

UN CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

M. Louis Blanc devait présider une conférence que devait faire M. H. Brisson, à Saint-Denis, sujet : la *Morale*. M. de Goulard, ministre de l'intérieur, après avoir réfléchi pendant trois semaines, a fini par trouver que ce sujet était subversif, et il a interdit la conférence.

La *Morale* est, en effet, un sujet dangereux. Il est des choses dont il ne faut pas parler au peuple. Elles peuvent lui enlever des illusions à l'endroit de ses gouvernants.

Nous regrettons pourtant cette interdiction, non-seulement parce qu'elle est désagréable à un orateur et à de nombreuses gens qui se préparaient à devenir auditeurs, mais parce qu'elle va mettre un homme honnête, pauvre et républicain dans l'embarras. Le produit de cette conférence devait être employé à soulager la misère honorable et profonde où est tombé un conseiller d'arrondissement de Saint-Denis.

C'est une histoire assez connue. Ce conseiller est un ancien corroyeur. Il se nomme M. Grossetête. Autrefois, M. Grossetête trouvait facilement de l'ouvrage dans toutes les corroieries. Les patrons l'aimaient parce qu'il était probe, laborieux, fort intelligent.

Vinrent les élections. Les ouvriers portèrent M. Grossetête, et M. Grossetête fut nommé. A partir de ce jour-là, M. Grossetête ne trouva plus d'ouvrage nulle part. Toutes les portes furent, pour lui, fermées. Il chercha à travailler : partout, sous différents prétextes on l'éconduisit. M. Grossetête mangea vite le peu d'argent qu'il avait, et il tomba dans la plus profonde misère. Il a une femme et quatre enfants.

Les réactionnaires ont bien su ce qu'ils faisaient en déclarant que les fonctions de conseiller municipal, etc., etc., ne seraient pas tributées. C'était les rendre inaccessibles aux pauvres, ou condamner les pauvres qui les accepteraient à mourir de faim.

M. Grossetête, obligé de renoncer à son état, voulut ouvrir une librairie. Il fallait acheter ou louer une boutique. Les amis de M. Grossetête pensèrent alors à prier deux députés de la Seine de venir à Saint-Denis faire une conférence. On a vu le résultat de leur démarche.

Ainsi, voilà un malheureux qui, parce qu'il a été jugé digne de représenter ses concitoyens dans un conseil d'arrondissement, est privé de travail, est condamné au dénuement le plus absolu, est persécuté par tout le monde et même par un ministre de l'ordre qui en arrive à défendre comme subversive et probablement comme immorale une conférence sur la morale !

Édouard LOCKROY.

L'OEIL de M. de Conlard devient de plus en plus favorable aux pamphlets légitimistes. On signale actuellement la distribution dans les campagnes de l'Aisne d'une brochure estampillée, intitulée *le Contre-poison* et dirigée contre l'instruction obligatoire. L'auteur de ce factum cherche à prouver que tous ceux qui savent à lire, écrire et calculer doivent fatalement, un jour ou l'autre, devenir des assassins, à moins qu'ils ne meurent avant d'avoir eu le temps ou l'occasion de l'être. Pour établir ce stupéfiant paradoxe, l'auteur cite des noms ; Fouquier-Tinville, Carrier, Lebon, Tropsman, etc., avaient quelque instruction, dit-il.

Sans vouloir nous arrêter à citer les noms

des criminels absolument ignorants, et la liste en est plus longue que celle des criminels instruits, nous demanderons à l'auteur, qui nous semble faire partie du clergé, si lui et tous ses collègues en obscurantisme, ne savent pas au moins lire, écrire et compter.

M. de Goulard lui-même, qui sait probablement lire, écrire et compter, ne nous paraît pas devoir jamais immoler autre chose que des brochures républicaines.

ESPAGNE

Les monarchistes de notre République se sont empressés d'étaler leurs prophéties les plus sinistres à la nouvelle de la naissance de la pacifique République espagnole. Dans leurs organes accrédités, tous les crimes, les assassinats, les incendies, les vols, les attaques des diligences, des convois en chemin de fer commis par les bandes du trône et de l'autel sont attribués à la République, qui vient de naître en témoignant son estime au sage mais impuissant monarque qui lui cède volontairement la place.

Jusqu'à présent tout porte à croire que les républicains d'Espagne mieux avisés, ou plus heureux que nous, éviteront les écueils au travers desquels nous nous morfondons. La jeune République s'annonce sous les plus heureux auspices, tous les ambassadeurs et les ministres étrangers se sont empressés de porter leurs félicitations à MM. Figueras et Castelar ; ses ministres. Toutes les villes depuis Bilbao jusqu'à Cadix ont salué son avènement par des illuminations et des démonstrations de la joie la plus vive.

A Madrid outre les illuminations plusieurs jours de suite, les balcons ornés de tentures et de drapeaux, on a remarqué des hommes du peuple coiffés de bonnets phrygiens, d'autres qui se promènent armés de trabucos, ce qui ne tire pas à conséquence, parce que des armes viennent d'être distribuées à tous les hommes valides. Dans une nombreuse troupe de manifestants on a pu voir, en tête un citoyen coiffé d'un képi rouge sur un grand cheval ; puis venait une vingtaine de musicien jouant la Marseillaise. Derrière suivait une voiture découverte dans laquelle était négligemment étendue une jeune fille, sans lance ni bouclier, vêtue de blanc, coiffée d'un bonnet phrygien. Cette jeune fille était charmante et si timide qu'elle n'osait lever ses doux yeux. Assurément cette République là ne saurait faire peur.

Les cloches de toutes les églises de Madrid ont fait aussi leur manifestation républicaine. Quels carillons éfrénés, grands dieux ! Du matin au soir les madrilènes en étaient assourdis. L'évêque de Madrid vient de se faire taire avec intimité aux curés desservant chaque église de les purifier dans le plus bref délai, « afin d'empêcher la colère céleste de s'abattre sur les églises et les fidèles, » en apprenant cela le peuple, loin de se mettre en colère, en fait des gorges chaudes. Quand le peuple rit l'évêque est en colère, aussi bien à Madrid qu'ailleurs ; c'est de rigueur.

La première puissance qui a reconnu la République espagnole est la République des Etats-Unis d'Amérique, la seconde est la Hollande ; cela se comprend elles sont si près et nous si loin !

Le gouvernement espagnol amnistie les républicains condamnés pour manifestations et délits de presse.

Il organise les volontaires de la liberté sous le nom de volontaires de la République.

On écrit de Madrid que le gouvernement a décidé la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La *Gazette de Madrid* publie la circulaire du ministre de l'intérieur aux gouverneurs civils. La circulaire dit :

« Les efforts de toutes les autorités doivent tendre à consolider la République. Ordre, liberté et justice : telle est la devise de la République. L'insurrection cesse d'être un droit quand existent le suffrage universel, la liberté sans conditions, et la souveraineté nationale non limitée par l'autorité royale. Toutes les idées peuvent se répandre et rivaliser, sans qu'il soit nécessaire d'un barbare recours aux armes. La République, si elle n'est pas accompagnée d'un profond respect de la loi, serait une nouvelle déception. »

Madrid, 15 février, 5 h. soir.

M. Figueras a reçu officiellement, à une heure, aujourd'hui, M. Sickles, qui est venu saluer l'avènement de la République espagnole.

« S'il est possible d'entrevoir l'avenir, à dit M. Sickles, qu'il me soit permis d'exprimer la pensée que la sagesse et la dignité qui ont présidé au changement qui vient de s'opérer, et la sage décision qui vous a confié la présidence du pouvoir exécutif sont d'heureux auspices pour le glorieux avenir réservé à la nouvelle République espagnole. »

« Les Etats Unis, qui occupent une considérable partie du continent jadis initié à la civilisation par la valeur et la foi de l'Espagne, ne peuvent pas contempler sans émotion l'empire de Ferdinand et d'Isabelle transformé en république. Le peuple américain, convaincu par la constante pratique des institutions libres durant un siècle, de leur immense efficacité pour le progrès des nations, voit avec une profonde satisfaction que l'Espagne a trouvé dans son exemple les moyens d'établir sur de solides fondements sa prospérité et sa puissance. En vous exprimant les vœux fervents du général pour le succès de l'administration qui vous est confiée, et en reconnaissant l'autorité déposée entre vos mains, j'accomplis le plus agréable devoir de ma mission dans ce noble et généreux pays. »

M. Figueras, répondant au général Sickles, dit :

« La grave responsabilité qu'entraîne le poste que l'Assemblée m'a confié, et que l'adhésion du peuple a ratifié, serait capable de m'écraser,

si je n'avais, pour m'encourager, des circonstances comme celle-ci, où votre éloquente parole m'apporte la robuste voix du peuple américain, béniissant et acclamant l'avènement de la République en Espagne. Notre nation, qui a conquis cette forme de gouvernement par sa modération et son énergie, la consacra par sa prudence consommée. »

On lit dans le *Diario*, de Barcelone, du 13 février :

A partir d'hier, à midi, la foule n'a cessé de se porter sur la place de la Constitution et l'Hôtel-de-Ville n'a pas cessé d'être envahi par des groupes compacts de gens qui demandaient, les uns des armes, les autres à ce que l'on fit une manifestation publique. Vers les premières heures de l'après-midi, les grilles et toutes les portes de l'édifice municipal furent fermées. La pierre monumentale de la Constitution fut recouverte d'un voile ; et sur le balcon principal du monument on plaça une bande de toile imitant la pierre sur laquelle se lisaient les mots suivants :

« *Autonomie municipale*, « *Etats souverains fédérés*, « *République démocratique fédérale*, « *Vive la Confédération fédérale*, »

Au moment même où l'on apposait cette bande et que son contenu devenait apparent, la foule assemblée sur la place poussa le cri unanime de : *Vive la République fédérale !*

A la nuit, la façade du palais du Conseil général et celle de l'Hôtel-de-Ville furent illuminées. La partie centrale du premier édifice était surmontée d'un immense dais en velours cramoisi garni de franges d'or et au-dessous de ce dais étaient suspendues les armes de la Catalogne. L'écu en était entouré par une guirlande de laurier attachée par un galon rouge.

Le drapeau fédéral de la Catalogne, que l'on avait arboré la veille sur l'Hôtel-de-Ville, était d'un fond rouge avec un triangle blanc dans l'intérieur duquel le mot « *Démocratie* » était inscrit. Tout le tour du triangle était parsemé d'étoiles blanches avec cette inscription peinte en grandes lettres : « *Catalogne* ». Pendant toute la soirée et toute la nuit, les grilles de l'Hôtel-de-Ville sont restées fermées. Les magasins établis dans les rues de la Liberté, de Jacine et autres ont été également fermés.

La foule, qui avait été considérable pendant toute la nuit dans la Rambla, dans la rue de la Liberté et sur la place de la Constitution, devint immense dès les premières heures de la soirée, par suite de l'arrivée des gens accourus de tous les villages et centres de populations circonvoisins.

Les casinos et les cercles politiques républicains ont arboré, dans la journée, les bannières nationales, et, pendant la soirée, leurs balcons ont été illuminés. Il en a été de même pour un grand nombre de maisons particulières.

Le gouverneur civil de la Catalogne vient de lancer la proclamation suivante :

Barcelonais, Hier était un jour de jubilé et d'expansion ; aujourd'hui doit être un jour de calme et de travail. Parmi les vertus républicaines qui élèvent les peuples dotés de cette forme de gouvernement figure l'amour du travail, qui est la source de tous les bonheurs, tandis que l'indolence et la paresse sont la cause de tous les crimes et des misères de tous les genres.

Complétez aujourd'hui votre œuvre, si bien commencée et digne d'hommes ayant la conscience de leurs devoirs. Remettez-vous donc à votre travail, si nécessaire à la subsistance de vos familles.

Et vous, fabricants, commerçants et industriels ! ouvrez paisiblement vos ateliers, vos boutiques et vos magasins, et sachez respecter et conserver par votre attitude la réputation que vous avez conquise d'hommes intelligents et civilisés.

Barcelonais, au nom du gouvernement de la République, et en votre propre nom, je vous remercie de la conduite sage et patriotique que vous avez tenue dans les graves circonstances où nous nous trouvons.

Le gouverneur civil, EDOUARD LOMA.

Les Carlistes en France.

Simple question, que le *Soir* adresse à M. le ministre de l'intérieur :

Est-il vrai, dit-il que M. de Olozaga, malgré ses constantes réclamations, n'ait pu obtenir l'expulsion de don Carlos du département des Basses-Pyrénées, où il se tient peu caché depuis un an ?

Est-il exact que M. de Nadaillac, préfet de ce département, mis en demeure de notifier à don Carlos l'ordre d'expulsion, aurait répondu que « jamais il ne se permettrait de manquer de respect à ce point à un prince de la famille de Bourbon ? »

D'autres faits du même genre, prouvant, dit l'*Opinion nationale*, l'étrange complaisance de nos autorités de la frontière envers les chefs carlistes, ont été également signalés par nous, il y a quelques jours, et il ne paraît pas que le gouvernement ait jugé à propos d'y mettre ordre.

Il est cependant impossible que M. de Goulard ne rappelle pas ses agents à l'observation des lois internationales, qui interdisent formellement de favoriser les troubles dans un Etat voisin et ami.

Nous recevons aujourd'hui le premier numéro du *Républicain* d'Albertville. Salut cordial à ce nouveau confrère ; qu'il soit le bienvenu et qu'il ait plus de chances que nous, moins de procès et moins d'amendes : Tels sont les vœux sincères que nous formons pour son avenir.

De son franc et loyal programme, nous extrayons les lignes suivantes :

Le *Républicain* s'attachera à démontrer une

vérité plus évidente que la lumière du soleil : c'est que la religion, non, les religions, doivent faire un complet divorce avec l'Etat. La religion, c'est la conscience, c'est le for intérieur. L'Etat n'a et ne peut avoir aucune action sur la conscience ; il ne peut imposer des convictions ; son rôle se borne à réglementer la vie extérieure, à protéger tous les cultes, à n'en faire prévaloir aucun. A chaque croyant incombent les mesures nécessaires à la pratique de sa croyance.

L'Etat ne verra plus ainsi, rivé à son pied, ce boulet qui l'immobilise et arrête tous ses dans. Du reste en conquérant leur indépendance, les religions conquerront leur légitime autorité, celle de la persuasion, de la conviction ; elles en seront plus honorées ; il ne restera sous le coup de notre critique, que les abus, les scandales. Nous ne nous en plaignons pas : en cela, la moisson sera toujours trop abondante.

Ce qui précède, suffit assez à dire notre opinion sur ce que doit être l'instruction publique. Aux pères de famille, aux prêtres, aux rabbins, aux pasteurs à enseigner le dogme, à inculquer la croyance religieuse. A l'Etat, le dégoût intellectuel l'initiation aux connaissances élémentaires, l'enseignement des lettres et des sciences. Ce serait une confusion fatale, que le mélange de ces deux ordres d'idées, complètement distinctes. L'Etat n'a pour mission que de créer des citoyens, car il s'en compose. La famille a le droit d'inoculer à ses enfants la croyance qui lui convient. Peut-être bien que, plus tard, l'élaboration intellectuelle, la connaissance de l'histoire, l'initiation aux idées nouvelles, les conduiront ailleurs, et définitivement.

Donc, l'enseignement donné par l'Etat ne peut être que laïque ; mais, en même temps, il doit être obligatoire. La France qui, si longtemps, a prétendu marcher à la tête de la civilisation, restera-t-elle en arrière ?

La France a les plus grands philosophes, les plus grands historiens, les plus grands savants, les plus grands artistes ; et elle ne serait qu'un septième rang en fait d'instruction élémentaire ! La France a été vaincue par la Prusse : c'est le fait saignant ; vaincue non par le canon Krupp, non par les fusils Dreyse, mais par le maître d'école, c'est aujourd'hui le fait incontestable, avéré. Est-ce qu'un général prussien aurait fait fabriquer des ponts trop courts pour les jeter sur la Marne, lors de l'expédition de Champagne ? Est-ce qu'un général prussien n'aurait pas connu la route de Buzenval à deux heures de Paris, pour arriver deux heures trop tard, et laisser ainsi massacrer les intrépides phalanges des gardes nationales parisiens ?

Le père de famille qui n'a pas reçu l'instruction, n'en comprend pas, souvent, l'indispensable bienfait ; il néglige, il oublie ; il se sert de l'enfant pour un lucre modique ; il lui a suffi de donner la vie matérielle ; il ne connaît pas la vie intellectuelle, celle qui fait véritablement l'homme et surtout le citoyen.

L'Etat, le tuteur de tous ses mandants, a le devoir de parer à ses infirmités morales. Il a le devoir de rendre l'instruction aussi obligatoire que la respiration de l'air.

Mais si l'instruction est obligatoire elle doit être nécessairement gratuite : on ne peut obliger qu'au possible ; et, malheureusement, combien de familles ne peuvent s'imposer les sacrifices qui seraient nécessaires pour l'instruction de leurs nombreux enfants ! L'Etat, qui est tout le monde, doit ses subsides à tout le monde, et il faut que le riche accepte, pour que l'indigent profite : l'égalité, depuis 89, est la première loi de notre société française ; il ne faut pas l'aumône, il faut le droit, le droit strict, imposé.

Ah ! par exemple ; nous ne nous inclinons pas devant la loi Dufaure sur le Jury ! Nulle part, en politique, le triage ne nous plaît ; ici moins qu'ailleurs. Qu'on impose une limite d'âge pour être porté sur la liste du jury, qu'on dépasse l'âge de l'électorat, au besoin, nous pourrions le comprendre. Mais que le Jury, le plus haut tribunal de la nation, que cette voix, qui doit être la voix de tous, se résume en quelques faussets, choisis par l'on sait quelles commissions : non, pas plus à Albertville où la commission à pourtant moins réactionnairement fonctionné, pas plus à Albertville qu'ailleurs, la composition de la liste du Jury ne peut être laissée à la fantaisie, au caprice.

Nous parlons du Jury ; c'est bien là la véritable justice du pays ; et nous espérons ardemment que cette institution s'étendra, que la justice deviendra élective à tous ses degrés. Quoi de mieux, de plus rationnel, que d'être, en tout, jugé par ses pairs ? Nous y arriverons infailliblement.

Mais, est-ce l'Assemblée versaillaise qui nous donnera tout cela ? On la connaît, cette Assemblée : on la voit, on la voit à l'œuvre. Quelle bonne loi a-t-elle pu édicter ! Il y a deux ans qu'elle fonctionne, on cherche encore ce qui restera d'elle. Du bruit, de la passion, de la rancune : c'est son essence. La France attend autre chose. La France a besoin de se refaire, de se retrouver ; et ce n'est pas sur les genoux des Ernoul ou des Baragnon qu'elle se sentira mieux à l'aise. Cette Chambre introuvable n'a rien fait, ne peut rien faire. Il n'y a qu'une chose dont le pays lui saura gré : c'est de son adieu.

Bravo République d'Albertville ! Tu n'est pas de trop.

Chronique locale

Le Journal de Roanne suivant sa tactique habituelle, veut nous attirer sur un terrain où nous ne voulons pas aller. Il attaque avec une violence et un mépris de la vérité sans pareils les républicains du *Courrier* et tous les républicains en général. Ses attaques nous laissent absolument indifférents ; nous n'y répondrons pas, bien convaincus que loin de lui nuire, elle servent la cause républicaine.

Nous apprenons à la dernière heure que M. le préfet vient de révoquer M. Garnier, brigadier des agents de police de Roanne.

Son arrêté, nous dit-on, est absolument illégal. Nous espérons pouvoir nous procurer la semaine prochaine des renseignements complets sur cette affaire, et nous les ferons connaître au public.

Les engagements volontaires pour les équipages de la flotte sont autorisés, mais seulement pour les jeunes gens appartenant à la classe de 1872.

Indépendamment des conditions générales prévues par l'article 46 de la loi du 29 juillet 1872, les engagés devront justifier d'excellents antécédents et avoir la taille minimum de 1 m. 60, au lieu de 1 m. 62, précédemment exigée, et posséder l'aptitude physique nécessaire.

Ceux qui demanderaient à s'engager comme mécaniciens devront présenter les certificats d'ateliers civils, constatant leur habileté professionnelle. Ils subiront néanmoins une nouvelle épreuve en arrivant au corps ; et si le résultat est reconnu insuffisant, ils seront maintenus au service comme apprentis marins.

Les anciens soldats qui ont à toucher leur masse individuelle, peuvent se présenter à la mairie, (bureau militaire).

Bal au Bénéfice des Pauvres

Les jeunes Roannais aiment le plaisir ; ils savent faire grand et comme il faut. Dans un bal très-brillant qu'ils se sont donné cette semaine ils ont pu en bien s'amuser trouver une somme rondelette pour les pauvres.

Voici le détail de leurs recettes et de leurs dépenses.

RECETTES.		
148 souscriptions à 3 fr.	444 fr.	
8 id. à 5 fr.	40 fr.	
1 citoyen,	2 fr.	
1 ami,	50 c.	
Marchand d'oranges,	4 fr. 50 c.	
1 citoyen,	20 fr.	
TOTAL	511 fr. 00 c.	
DÉPENSES.		
Salle	100 fr.	
Musique	104 fr.	
Affiches et cartes	27 fr.	
Collage d'affiches	3 fr. 50 c.	
Vins à la musique et employé	16 fr. 10 c.	
Garniture du lustre	6 fr.	
Charbon	2 fr.	
Surveillants, employés	8 fr.	
Bongies pour musique	3 fr.	
Frou pour l'entrée	5 fr.	
Pompier	6 fr.	
Droits d'auteurs	7 fr. 50 c.	
Bernard, horticulteur	15 fr.	
Police	5 fr.	
DÉPENSES.	308 fr. 10 c.	

RÉCAPITULATION.	
Recettes	511 fr. 00 c.
Dépenses	308 fr. 10 c.
	202 fr. 90 c.

La commission composée de MM. CHAVAROT, GENOT, BEURROT et TACHET, secrétaire, a versé entre les mains de M. le Maire, de Roanne, la somme de deux cent deux francs quatre vingt dix centimes, pour être distribués aux pauvres.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

2^{me} SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1872.

La séance est ouverte à deux heures du soir. Sont présents MM. Grosrenaud, président. Duchamp, Richarme, Brossard, Crozet, secrétaire.

M. le préfet est absent et représenté par M. Copin.

CHEMIN DE FER DE PARIS LYON MÉDITERRANÉE

Vœux émis par le Conseil général.

M. Duchamp lit le rapport suivant : « Messieurs,

« Le Conseil général a, dans sa dernière session, émis les vœux suivants :

« 1^o Que la seconde voie soit posée sur la ligne de Roanne à Lyon par Tarare ;

« 2^o Que le train 745 s'arrête à la gare de St-Just-sur-Loire.

« Ces vœux ont été transmis par M. le préfet et M. le ministre des travaux publics.

« Par sa dépêche du 5 courant, M. le ministre annonce qu'il a été fait droit au deuxième vœu.

« Quant au premier, M. le ministre déclare qu'il ne peut y déferer, l'expérience démontrant qu'une seule voie suffit tant que la recette brute ne dépasse pas annuellement 30,000 fr. par kilomètre. Or, ajoute le ministre, le produit brut annuel de la ligne de Roanne à Lyon par Tarare ne serait encore que de 18,000 fr. par kilomètre.

« Je propose à la Commission départementale de donner acte à M. le préfet de sa communication qui sera transmise au Conseil général. »

Acte est donné de la communication. Les réponses seront transmises au Conseil qui appréciera.

CHEMINS VICINAUX. — PONT DE LA TEYSSONNE

M. Brossard lit le rapport ci-après : « M. le préfet nous a communiqué un dossier faisant connaître les résultats de la conférence tenue par les agents des ponts et chaussées et du service vicinal relativement au débouché du pont de la Teyssonne.

« Il ressort des procès verbaux qu'après discussion, MM. les ingénieurs des ponts et chaussées sont d'avis d'approuver le projet présenté par M. l'agent voyer en chef.

« Nous donnons acte à M. le préfet de sa communication. » Cette conclusion est adoptée.

DEMANDE D'INDEMNITÉ FORMÉE PAR LE GREFFIER ET LE GARDIEN CHEF DE LA PRISON DE SAINT-ETIENNE.

M. Brossard lit le rapport suivant :

« Le greffier et le gardien chef de la prison de Saint-Etienne ont adressé le 6 décembre, à la Commission départementale, une demande en indemnité pour les dédommager de la perte de plusieurs fûts de vin avariés par l'invasion, dans les caves de la prison, des eaux du Merdary.

« La Commission départementale, ne pouvant statuer faute de documents, renvoie le dossier pour que l'instruction de cette affaire soit ordonnée. »

Après quelques observations de M. Crozet, la Commission approuve le renvoi, jusqu'à ce que l'administration ait formulé un avis sur la prise en considération ou le rejet de la double demande dont s'agit.

La prochaine session mensuelle est fixée au 8 janvier 1873 à deux heures.

Avis en sera donné par lettres spéciales dans la huitaine qui précédera cette date.

La séance est levée à quatre heures et demie.

AVIS.

Conseil de Prud'hommes de Roanne.

Suivant délibération du conseil de Prud'hommes de Roanne, en date du 9 février 1873, le sieur Magnin Antoine, ouvrier tisseur, demeurant à Roanne, rue de la côte 64, maison Néron, a été nommé métreur public en remplacement du sieur Martinot démissionnaire.

Le secrétaire, GARDETON.

M. Ordinaire, député du Rhône, a été informé qu'un sieur Arago, charron à Saint-Germain au Mont d'Or, s'est permis, le 26 décembre dernier, de prendre son nom dans un cabaret de Quincieux.

Grâce à ce subterfuge, il a abusé le garde champêtre qui a laissé l'auberge ouverte jusqu'à trois heures du matin.

Le malheureux garde a été destitué.

M. Ordinaire annonce qu'il se réserve de poursuivre devant les tribunaux compétents ceux qui ont osé jouer cette indigne comédie.

Caisse d'épargne de Roanne

Mouvement du 16 au 18 Février 1873.

Versement reçus de 30 dépositaires, dont 5 nouveaux. 3252 00 fr.

Remboursements à 17 dépositaires, dont 2 ont été soldés. 2068 54 fr.

LETTRES STEPHANOISES

Saint-Etienne, 14 février 1873.

Depuis un temps immémorial, comme vous le savez, les conscrits se rassemblent dans les plus petites communes et se promènent en chantant, musique en tête. Cette ancienne coutume a porté ombrage à M. le préfet de la Loire, qui vient d'envoyer à tous les maires du département une instruction qui leur prescrit d'interdire expressément les réunions des jeunes gens du prochain contingent, avec des tambours, des drapeaux et autres instruments guerriers, sous prétexte que ces sortes de réunions engendrent souvent des disputes. C'est toujours la même manière de faire, le même besoin de défendre et de commander chez M. Ducros, tout-puissant. Il n'aime pas le bruit des clairons ni des tambours en dehors de la préfecture, où, comme vous savez, deux ou trois cents soldats, de toutes armes, le gardent et tiennent garnison. Il a peut-être, depuis, pris en horreur les fanfares et les roulements ? Il y a de quoi, certes, avec un voisinage aussi bruyant. Mais, à qui la faute ?

Je vous ai annoncé, il y a environ trois mois, qu'une de nos institutrices communales laïques avait été subitement mise en disponibilité, et priée de quitter son école par les soins de M. le commissaire central, et cela, peu après le départ de notre regretté inspecteur d'Académie, M. l'abbé Neuvaille, alors qu'elle avait été l'objet d'une double distinction honorifique, et d'un témoignage public de satisfaction de la part du ministre de l'instruction publique. . . . M^{lle} Besseyre, l'honorable personne dont il s'agit, ayant attendu vainement pendant plus de deux mois sa remise en activité, s'est décidée à ouvrir aujourd'hui même une école libre, rue Tarentaise, 29, avec le concours de M^{me} Dorian.

Cette école est sans aucun doute appelée à rendre de grands services aux familles qui avaient jadis confié leurs enfants à M^{lle} Besseyre et qui les avaient retirés de l'école communale après sa révocation.

La nouvelle de la proclamation de la République en Espagne a été accueillie à Saint-Etienne avec une grande joie.

Cette bonne nouvelle a été fêtée le soir en famille par petits groupes et dans les divers quartiers de la ville où l'on a porté de nombreux toasts à la prospérité de la nouvelle République.

La France Républicaine.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE. du 15 au 22 FÉVRIER 1873.

Mariages (6).

Chetard Claude, 25 ans, boucher, et Berger Euphrasie, 19 ans, repasseuse.
Pomet Benoît, 21 ans, tisseur, et Bodinat Anne, 22 ans, lingère.
Magat Etienne, 34 ans, journalier, et Sauteret Denise, 28 ans, tisseuse.
Bresson Jacques, 37 ans, tisseur, et Dauprat Denise, 24 ans, lingère.
Duchemin Henri-Victor, 28 ans, couvreur, et Epinat Marie, 20 ans, lingère.
André Louis, 22 ans, corroyeur, et Ginot Francine, 18 ans.

Naissances (21).

Labouret Auguste-Valentin, fils de Mathieu Labouret, tisseur, et de Richard Marguerite. — Devernois Marie-Henriette, fille de Alexandre Devernois, tisseur, et de Devillaine Antoinette. — Martin Claudine, fille de An-

toine Martin, tisseur, et de Thimomier Marie-Antoinette, tisseuse. — Mollier Gilbert, et Charles, fils de François Mollier, maçon, et de Fournier Perrin, tisseuse. — Dechelette Marguerite-Marie-Anne-Antoinette, fille de Charles-Benoît-Marie-Joseph Dechelette, négociant, et de Bazine Luce-Louise-Victoire. — Giraud Antoinette, fille de Gilbert Giraud, boulanger, et de Fargetton Antoinette, boulangère. — Fradin Claude, fils de Jean Fradin, tisseur, et de Roche Patronille, tisseuse. — Vernay Jean, fils de Georges Vernay, tisseur, et de Fradin Gabrielle, tisseuse. — Goutille François, fils de Pierre Goutille, marchand de bétail, et de Becouze Françoise. — Delaye Pierre, fils de Benoît Delaye, tisseur, et de Thélie Marie, tisseuse. — Colombier-Lavague Philippe-Auguste, fils de Pierre Colombier-Lavague, chauffeur au Chemin de fer, et de Massard Hélène. — Rimaud Antoine, fils de Pierre Rimaud, tisseur, et de Cousse Marie. — Ambaldi Marguerite, fille de Félicien Ambaldi, coiffeur, et de Laurent Victoire. — Molette Gilbert, fils de Antoine Molette, tisseur, et de Barret Claudine, tisseuse. — Durelle Marie-Antoinette, fille de Etienne Durelle, brasseur, et de Laurent Claudine. — Cartalat Marie, fille de Maurice Cartalat, jardinier, et de Bordet Françoise, jardinière. — Durier Marie, fille de Benoît Durier, jardinier, et de Forge Marie. — Dusseuil Jean-Baptiste, et Gabriel, fils de Antoine Dusseuil, boulanger, et de Oulas Benoit-Marie, boulangère. — Deux enfants naturels.

Décès (12).

Barial Marie-Rose, 18 mois. — Perrotton Louise, 42 ans, repasseuse, épouse de Matray. — Danton Antoine, 34 ans, tisseur, veuf de Bonnet Jeanne. — Chevalier Marie, 84 ans, veuf de Bard Pierre. — Millier Gilbert, 1 jour. — Degrange George, 79 ans, journalier, époux de Dumourier Benoîte. — Lagresle Jean-Marie, 78 ans, tisseur, veuf de Bussy Marie. — Boucho Marie, 2 jours. — Laroux Louis, 48 ans, marinier, teinturier, veuf de Mariet Marie. — Grillet Benoît, 14 ans. — Vernay Marie-Caroline, 4 jours. — Barge Claudine-Marie, 48 ans, rentière, épouse de Barge Gilbert-Blandin-Mathieu-Louis.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROANNE

(Audience du 21 février 1873.)

Barnay Antoine, 36 ans, journalier, demeurant à Roanne, a été condamné à 15 jours de prison, pour vol.

Déchavanne Marguerite, 30 ans, journalière, demeurant à Roanne, a été condamnée à 15 jours de prison, pour vol.

Desseigne Marie, 28 ans, couturière, demeurant à Roanne, a été condamnée à 15 jours de prison, pour abus de confiance.

Ducreux Antoine, 52 ans, cultivateur demeurant à Roanne, a été condamné à 6 jours de prison, pour coups et blessures.

Blot Pierre, 32 ans, et Brosset Marie, femme Préfol, 45 ans, demeurant à Ambierle, ont été pour outrage public à la pudeur, condamnés à 3 mois de prison chacun ainsi qu'à 16 francs d'amende.

Vial Claude, journalier, demeurant à Renaison, a été par défaut condamné à 15 jours de prison, pour coups et blessures.

Aubry Emile, 31 ans, né à Lignère, sans profession ni domicile fixe, a été pour rupture de ban, condamné à 1 mois de prison.

Cucherat Jean, né à Saint-Nizier-sous-Charlien, charpentier, sans domicile fixe, a été pour outrage à un ministre du culte, condamné à 1 mois de prison et 25 francs d'amende.

Charnay Antoine, 20 ans, 2^o Gay Pierre, âgé de 20 ans, cultivateurs à Nandax, ont été condamnés à 8 jours de prison 25 francs d'amende chacun, pour avoir chanté publiquement dans les rues des chants obscènes.

Billet Louis, âgé de 35 ans, journalier, à Saint-Romain-la-Mothe, a été condamné 50 francs d'amende, pour coups et blessures.

Nous lisons dans les journaux de Lyon : Lyon, le 19 février 1873.

Monsieur le Directeur,

Désirant être utile aux personnes affligées de hernies, je viens vous prier de vouloir bien insérer la présente dans votre journal.

J'étais atteint depuis neuf ans de deux hernies inguinales fort volumineuses dont l'existence avait été constatée par M. le docteur Ollier.

Je viens de suivre le traitement spécial de M. le docteur Gaillard, médecin à Lyon, quai de la Charité, 1, et en peu de temps, sans que j'ai eu à suspendre mon travail, j'ai obtenu la guérison complète de cette pénible infirmité.

M. le docteur Ollier, ex-chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon, avait constaté l'existence de mes deux hernies ; et après le traitement, M. le docteur Gayet, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, a déclaré l'absence chez moi de toute hernie.

Veillez, Monsieur, agréer mes salutations.

Marius MOREL, serrurier, Rue Boileau, 160, ou, à côté, rue des Moines, 1, Lyon.

Le débit de l'Eau minérale de St-Alban, prend une extension prodigieuse.

Au 20 février, on avait déjà expédié cent soixante mille bouteilles pour l'approvisionnement de Lyon, St Etienne, etc.

Il faut que l'efficacité de ces Eaux soit bien reconnue pour que l'usage s'en soit propagé si rapidement, surtout dans les localités où les Eaux sont malsaines.

CHAMBRE DES HUISSIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

Par sa délibération en date du 28 janvier 1873 la Chambre de discipline des Huissiers de l'arrondissement de Roanne a interdit aux Huissiers de son ressort de se charger, soit par eux-mêmes, soit par leurs employés de la présentation des valeurs, tirées de toutes souscriptions portant la mention « Sans frais ».

Cette délibération a été approuvée par lettre de M. le Procureur de la République du 3 février.

Pour ne léser aucun inlérêt cette délibération n'aura effet qu'à partir de fin mars 1873.

Passé cette date toute contravention à cette décision sera relevée et poursuivie disciplinairement.

Le secrétaire de la Chambre.

MARCHAND.

Deux Héros.

Nous empruntons à un journal du Mans les lignes suivantes :

« Il était deux heures du soir. C'était le 21 janvier 1871, jour de funeste mémoire.

« Le Mans était pris, les Allemands faisaient de toutes parts irruption dans la ville, notre malheureuse armée battait en retraite; l'arrière-garde tirait encore en descendant du port; çà et là quelques trainards; quelques désespérés, allaient et venaient le long des maisons muettes. Les premiers casques pointus apparurent sur la place des Halles.

« Deux énergiques patriotes, dont nous n'avons pu malheureusement nous procurer les noms, n'avaient pas voulu s'abandonner au flot de la déroute et se glissaient sur le trottoir de notre place, devant l'hôtel de France: c'était un gendarme et un franc-tireur.

« Saisis d'une rage froide et désirant mourir, seuls contre soixante mille, ils attendaient...

« Un Prussien plus hardi — ou plus ivre — que les autres, déborda l'angle de la rue Couhardi, se posta en face d'eux, entre la maison de l'orfèvre et la pharmacie. Le franc-tireur s'embusqua derrière la guérite d'une station de fiacre et l'étendit mort.

« Le bruit sinistre des troupes augmentait cependant, ainsi que le sord clapotement d'une marée montante: les deux Français se replièrent vers la route du Porc-Epic, et s'abritèrent sous la porte cochère qu'on voit au-dessus de l'hôtel du Laumon. De là ils découvraient la place, ayant chance de tuer avant d'être tués eux-mêmes, ils se rangèrent côte à côte :

« — Camarade, fit le gendarme au franc-tireur, es-tu adroit ?

« — Peuh! comme tout le monde! répondit le volontaire, trop courageux pour ne pas être modeste.

« Le gendarme lui dit alors :

« — Eh bien! moi, je suis excellent tireur. Mets-toi à genoux derrière moi et charge toujours un fusil, pendant que je ferai feu de l'autre. De cette manière-là nous en tuons davantage.

« Sans autres réflexions cela se fit.

« Les Prussiens commençaient à paraître. Il s'en présenta un débouché de la rue Dumas, à quarante mètres! Un, deux, trois, tombèrent aussitôt.

« Le gendarme, impassible, émergeait au coin de la muraille, épaulait, faisait feu: un Prussien de moins. Puis il se baissait, tendait le bras en arrière; et le petit franc-tireur, à genoux et son paquet de cartouches à terre devant lui, reprenait vivement l'arme vide, et présentait le fusil chargé.

« Ce mouvement terrible s'exécutait avec une méthode et un calme si admirables, qu'on eût dit un feu de peloton.

« Des témoins oculaires qui regardaient — effarés, — d'une lucarne de l'hôtel de France, nous ont tracé vingt fois le tableau de cette scène grandiose.

« Et les Prussiens qui ne croient qu'à l'écrasement par le nombre et ne connaissent pas le courage chevaleresque de l'homme isolé, jugeaient qu'une troupe de tirailleurs était là, tout entière, embusqué, et reculait à chaque coup de feu. Les deux hommes, héros obscurs à l'âme si grande, conservaient leur position devant une armée et la faisaient hésiter!

« Le gendarme tira ici, là, devant lui, en face, partout maître de lui comme à la cible. L'ennemi ripostait au hasard, et fouillant les maisons de loin avec ses balles.

« C'était un combat en règle: et ils n'étaient que deux en face des troupes victorieuses de Frédéric-Charles!

« Cependant l'impulsion inévitable se produisit, d'arrière en avant; la horde ennemie montait sur la place; par en bas, des bruits cadencés de pas se faisaient entendre vers le marché de l'Éperon.

« Nos deux amis étaient tournés.

« Douze Prussiens gisaient autour de la place, leur sang lavant nos pavés manceaux, comme pour en purifier les souillures.

« Gendarme, dit tout à coup le franc-tireur en se relevant, le vieux soldat tendait toujours le bras, le petit volontaire conservait son sang-froid sublime, gendarme, nous sommes f...ichus; il n'y a plus de cartouches!

« Ils se regardèrent... Ils n'avaient pas peur, oh! non! mais ils éprouvaient un sombre chagrin de ne plus pouvoir se battre! Tout était donc fini! Les Prussiens accouraient par masses, ils n'avaient plus que la crosse de la carabine.

« De généreux habitants, comprenant le danger terrible, accoururent du fond de l'allée, s'emparant des deux soldats, les entraînant; on leur donne à la hâte des vêtements d'ouvriers. La complicité héroïque des voisins les sauve, en vain les Prussiens, braves depuis qu'on ne tire plus, accourent, menacent, fouillent brutalement partout.

« Ils s'échappent, déguisés; ils vont plus loin, tremblants, non de frayeur, mais de rage, et disparaissent tous les deux, vers l'espérance... ou vers la mort!

« Que sont-ils devenus? Nous n'avons pu con-

naître leurs noms; mais c'est d'une main respectueuse que nous avons écrit leur modeste et noble histoire.

M. BOURNICHON
Dentiste de Paris
Est arrivé à Roanne, rue Nationale, 70, au 1^{er}.

M. BOURNICHON, comme par le passé, donnera ses soins gratuitement aux indigents.

BIBLIOPHARIE

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
Par E. LITTRÉ

Publié en 110 fascicules à 1 fr.
Par la librairie Hachette et C^o 70 Boulevard Saint-Germain à Paris

Le Dictionnaire de la Langue française de M. E. Littré est terminé depuis le mois de novembre dernier, et la maison Hachette et Cie, à laquelle on doit cette publication monumentale, voulant la mettre à la portée d'un plus grand nombre de bourses, va le publier en 110 livraisons hebdomadaires à 1 fr., dont la première a paru le 15 février courant.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le mérite hors ligne de ce grand ouvrage, fruit d'immenses recherches, dont la 1^{re} livraison remonte à 1863, mais dont les travaux préparatoires avaient commencé 19 ans plus tôt. Matériellement il compte 4,776 pages grand in-4^o à 3 colonnes en petit caractère. Les colonnes mises bout à bout mesureraient 3,725 mètres, et les lignes ainsi disposées en feraient 80,000, soit vingt lieus de long.

Qui ne serait désireux d'avoir dans sa bibliothèque un pareil ouvrage, œuvre gigantesque et admirable, qui nous donne le tableau de notre langue et de sa littérature dans toute la période moderne, avec un historique qui en fait remonter la tradition jusqu'aux derniers limites de notre passé.

La réputation du Dictionnaire de Langue française de M. Littré n'est plus à faire; il a été déclaré par tous les critiques le meilleur et le plus complet qui ait jamais été fait.

L'Académie française, qui est la grande législatrie de notre langue, a reconnu elle-même sa supériorité: elle a élu M. Littré pour n'être surpassé que par un des siens.

Le seul défaut qu'on trouvait à l'ouvrage, c'était celui d'être d'un prix relativement élevé et de n'être ainsi accessible qu'aux favoris de la fortune. Aujourd'hui qu'on peut se le procurer moyennant 1 fr. par semaine, tout le monde voudra le posséder.

AVIS

LA CHAMBRE SYNDICALE des Entrepreneurs de la ville de Roanne, ayant fait imprimer des SÉRIES DE PRIX pour tous les corps d'état qui concernent la construction, prévient MM. les Architectes, Entrepreneurs, Tailleurs de pierres, Maçons, Charpentiers, Menuisiers, Plâtriers, Serruriers, Ferblantiers, Zingueurs, Plombiers, Fondeurs et Couvresseurs qu'ils trouveront chez M. Durand, libraire à Roanne, au prix de 10 francs.

Ce livre est non seulement utile aux entrepreneurs; mais il est encore indispensable à tous ceux qui veulent faire exécuter des travaux; avec ces SÉRIES DE PRIX, chaque propriétaire pourra se rendre compte d'avance des dépenses qu'ils veut faire et vérifier ensuite les mémoires de son entrepreneur.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 10^e livraison (8 février 1873). — TEXTE: Les braves gens, par J. Guardin. — Dans l'extrême Far-west par R. B. Johnson. — Livingstone, par Richard Corbambert. — Le Pélican du Jardin d'acclimatation, par E. Menault. — Le Jardinage de la Jeunesse, par L. Chateaux.

DSSIN par E. Bayard, Marie, Hansen, Faguet, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint Germain, n^o 79, à Paris.

MERCURIALE	St-Pourçain.	Roanne.
	12 Fév.	21 février
Froment, 1 ^{re} q. d. dec.	4 80	4 55
Froment, 2 ^e qualité.	4 30	4 45
Froment, 3 ^e qualité.	» »	4 35
Seigle, 1 ^{re} qualité...	2 50	2 45
Seigle, 2 ^e qualité...	2 40	2 35
Seigle, 3 ^e qualité...	» »	2 30
Orge, double décal...	2 65	2 40
Avoine.....	1 50	1 30
Haricots.....	» »	5 00
Farine, 1 ^{re} qté. 125 k.	54 00	53 00
Farine, 2 ^e qualité...	52 »	50 00
Farine, 3 ^e q. barilletée	» »	48 00
Pain de luxe, le kil...	» »	» 45
Pain blanc.....	00 40	» 36
Pain de ménage.....	00 35	0 32
Foin, les 100 kil.....	2 »	5 50
Paille.....	3 »	2 80
Oufs la douzaine....	» »	» »
Beurre e kilog.....	» »	» »

Pour tout ce qui doit être signé
Le gérant, V. CARTAY

Roanne, imprimerie Vignal et Cie

PLUSIEURS
CHAMBRES GARNIES
Boulevard du Midi
et rue Beaulieu, près les Promenades
S'adresser à Mme Vve JOURLIN, boulevard du Midi.

CAFE-RESTAURANT
TIENT DES PENSIONNAIRES

PLUS DE MERCURE!!!
Les DRAGES DUCOR, toniques, dépuratifs, garantis sans mercure, sont infailibles contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements, Maladies de vessie, incontinenances ou rétentions d'urine. Trait. sans privation ni régime. Note explic. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse, rue Matabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier.

Etude de M^e RECORBET, notaire à Feurs.
A VENDRE OU A LOUER
DE SUITE
Pour cause de décès
LE FONDS DE
BOULANGERIE PITRE
Ancienne maison PALMIER
Bien achalandé et promettant de brillantes affaires
Situé à Feurs, rue Chardon, dans une maison bien placée qu'on pourrait louer et dans laquelle il serait facile d'établir en même temps tout autre commerce.
On donnera toutes facilités.
S'adresser à Feurs, à Madame veuve PITRE, ou à M^e RECORBET, notaire.
34

AGENCE DE PUBLICITÉ
J. MALIGNON,
14, rue Tupin, à Lyon.
AFFICHAGE GENERAL
Ville, banlieue et toute la France.
Annonces dans les journaux
Distribution d'imprimés sur la voie publique et à domicile.
Plage, mise sous bandes ou sous enveloppes à des prix très modérés.
Impressions d'affiches, prospectus, lettres de décès, etc., etc.
Représentant du Courrier de Roanne pour Lyon.
75

Le meilleur marché et le mieux renseigné de tous les journaux politique

LE CORSAIRE

A REPARU LE SAMEDI 22 FEVRIER COURANT

Chaque jour le Corsaire publie une **LETTRÉ DE PARIS**, par ALCESTRE, la **SÉANCE**, par Ch. QUENTIN; la **JOURNÉE**, par GABRIEL GUILLEMOT; des articles par C. C., TONY RÉVILLON, HENRY MARET, etc., et la suite du Roman **UN DUEL SOCIAL**, par Agrippa

On s'abonne à Paris, aux bureaux du journal, RUE DE MULHOUSE, N^o 2, et chez tous les libraires.

Tous les abonnés nouveaux et tous les anciens abonnés qui en feront la demande, recevront gratuitement et franco la première partie du roman-feuilleton: **Un Duel social**, formant un beau volume de deux cents pages, et une jolie brochure: **Le Divorce**, nouvelle, par notre collaborateur, M.-L. GAGNEUR.

Abonnements — Départements
1 mois... 4 30 — 6 mois... 26 »
2 mois... 14 » — 1 numéro 15 c.

Conservation de la santé par les
PILULES DE FAMILLE
Hygiéniques, toni-purgatives, dépuratives, et stomachiques.
Contre les constipations opiniâtres, migraines, maux d'estomac, de reins, irritations d'intestins, congestions cérébrales, etc. — Prix, 3 fr. et 2 fr. Pharmacie BARRAJA, 113, cours Lafayette Lyon.
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de Paris et de province.
250

A VENDRE
UN CHEVAL
ET
UNE VOITURE
S'adresser à l'imprimerie Vignal et Cie, place de l'Hôtel-de-Ville.

A VENDRE
UNE
VOITURE
Genre vis-à-vis entièrement neuve
S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE
CHEVAL, VOITURE
REMISE, ÉCURIE ET UN CLOS
Située rue Détournée.
S'adresser à M. VERMOREL, agent d'affaires, rue des Planches, 24.
31

PÂTE DU CODEINE-TOLU
Bronchites, Gripes, Toux sèches, Catarrhes, Rhumes.
1,25
Dans les Pharmacies.
22, rue Drouot PARIS

LA
VELOUTINE
CH. FAY
Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

A VENDRE A L'AMIABLE
EN GROS OU EN DÉTAIL
Avec entrée en jouissance de suite
Un joli
VIGNERONAGE
Situé à Villerest, près la Fouillouse
BELLE MAISON
D'HABITATION ET D'EXPLOITATION
Hangar, Cellier, Caves, Pressoir et Cuve.
VUE MAGNIFIQUE
On donnera toutes facilités pour les paiements.
S'adresser pour traiter et visiter les lieux à M. BALAVY, agent de ventes à Roanne, rue Nationale, 2, ou à M. PRUDHON, rue de la Gare.
32

DANS TOUTES LES PHARMACIES
VIOLAND
Armo des Vosges
CÉLÈBRE VULNÉRAIRE
Coups, contusions, chutes, blessures, etc., etc.
FLACONS DE 1, 2, et 3 fr.

VIOLAND (Haut-Rhin)
Coton Hémostatique pour arrêter instantanément toutes les hémorrhagies
L'ETUI 2 fr.

VIOLAND Alsace
Injection sans rivale pour arrêter les écoulements blancs (GARANTIE)
5 fr. LE FLACON

VIOLAND actuellement
Sirop d'Aïrelles contre la diarrhée, dysenterie des enfants principalement.
1 fr 50 LE FLACON

VIOLAND à Montrouge
Pâte Pectorale Alsacienne La plus efficace de toutes les pâtes
4 fr. 50 LA BOITE

VIOLAND
The Purgatif rafraîchissant est pris sans répugnance, purge lentement et sans colique
4 fr. 20 LA BOITE

VIOLAND de Châtillon
The Vulnérinaire dépuratif et laxatif dit Conservateur de la santé
1 fr. 25 LA BOITE

VIOLAND
Essence de mélisse composée Pour faire soi-même l'eau bien supérieure à celle dite des Carmes
5 fr. LE FLACON

VENTE EN GROS
VIOLAND
Au Grand Montrouge, près Paris.

INJECTION VRAIE INFALLIBLE!!!
La seule guérissant les écoulements les plus anciens. Un flacon suffit.
Prix 4 fr. avec prospectus, Pharm. BARRAJA, c. Lafayette, 115, Lyon.

AVIS
M. DAMON, F^o. de Plâtre et M^o de Vins, rue du Rivage et Creux-Grangé A ROANNE

A l'honneur de rappeler aux propriétaires et aux débitants, qu'il a toujours des vins de **BOURGOGNE** en 1^{er} choix comme ordinaire.
Prix récolte 1871, vins rouges, l'hectolitre nu, 35 francs.
id. id. 1872, id. id. id., 35 francs.
id. id. 1872, id. blanc Rully, de choix, 48 francs les 114 litres, fût à rendre.
Vente par quart ou demi-pièce.
214

A VENDRE
MATÉRIEL DE FABRIQUE DE COTONNE
S'adresser à l'imprimerie.

A LOUER DE SUITE
VASTE MAGASIN
Et dépendances
Situé rue Neuve-des-Bourrasières, 12
S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux.
110

HERNIÉS
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent) Extrait de M. Vignal-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbières (Vendée).